Image not found or type unknown

droits des grands parents en cas de divorce

Par **les2ju**, le **17/11/2008** à **17:43**

Bonjour,
je suis pacsé avec un homme qui a eu un enfant issu de son prmier mariage.
Etant a l'etranger (mon pacsé) pour son travail, la mere ne veut pas nous laissé, aux grands parents ou a moi, le petit ne ceresse qu'une journee ou demi journée. Ont-ils des droits?
peuvent-ils avoir le petit?
moi je sais que je ne peux pas.
Le petit ne nous a^pas vu depuis 1mois et nous reclame merci de me repondre...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés